

Séance du 4 Novembre 1900.

L'an mil neuf cent et le quatre Novembre, à deux heures du soir.

Le Conseil municipal de la ville de La Mure s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de M. Chiron-Ducollet, Maire.

Étaient présents : M. M. Roux (Jules), Longin (André), Giraud (Adolphe), Bédouze (Jules), Joubert (Léon), Bédouze (Eugène), Trisser (Alphonse), Arnand (Paul), Gaillard (Paul), Bellion-Jourdan, Morel (Eugène), Bédouze (Augustin), Berret (Eugène), Rey (Louis), Dubois-Chabert, Badier (Basile), Chiron-Ducollet, Balme (Victor).

Absents et excusés : M. M. Nier (Louis), Mansel (Adolphe), M. Trisser (Alphonse), le secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

- Compte-rendu des Grandes manœuvres militaires et de la Revue d'honneur.

M. le Président rend compte à l'Assemblée des grandes manœuvres militaires qui ont eu lieu aux environs de la Ville les 18 et 19 Septembre dernier.

La Revue d'honneur a été passée sur le plateau des Citadelles et de Payon, le 20 Septembre. L'effectif des troupes était d'environ 15.000 hommes de toutes armes.

Pendant deux jours, la ville a fourni au logement de plus de 300 officiers, au cantonnement de 5.200 hommes et de près de 800 chevaux.

Pas une réclamation n'a été produite de la part des habitants ni de celle des troupes, à l'occasion de cet important cantonnement.

La présence d'un tel effectif a largement favorisé le commerce de la Ville et celui des localités voisines.

M. le Maire remercie les Membres de l'Assemblée du concours moral et matériel qu'ils lui ont prêté dans ces circonstances relativement pénibles ; il félicite tout le personnel de la Mairie et plus spécialement M. Giraud, Secrétaire général et M. Reynier, Meneur de ville, qui ont fourni non seulement une grande somme de travail,

mais encore un zèle et un dévouement qu'il est heureux de constater.
 Il remercie également la population d'avoir répondu avec un empressement vraiment remarquable à l'appel qu'il lui a adressé; aussi, les résultats espérés se sont-ils pleinement réalisés au point de vue de la bonne renommée de la Ville.

M. M. Bithoux Augustin et Bithoux Jules demandent l'insertion au procès-verbal de la séance, de la proclamation de M. le Maire, du Compte-rendu de la Revue d'honneur et des félicitations publiques adressées au Chef de la Municipalité, par M. le Général Lédé, Gouverneur militaire de Lyon, Général en Chef de l'armée des Alpes.

Il en est ainsi ordonné par le Conseil.

Eeneur de la proclamation affichée dans la Ville dès le 15 Septembre

Ville de La Mure.

Grandes manœuvres militaires.

Revue d'honneur.

Dispositions

- « Le Maire de la Ville de La Mure, Chevalier de la Légion d'Honneur et Grand officier
- « Vu l'article 97 de la loi du 5 Avril 1884;
- « Vu la loi du 3 Juillet 1877, le règlement d'administration publique du 2 Août suivant;
- « Vu le décret du 20 Décembre 1899;
- « Vu l'arrêté ministériel ordonnant les grandes manœuvres de la 27^e Division d'Infanterie dans la région Grives-Mateysine en 1900;

« Vu les réquisitions de l'Autorité militaire à la Municipalité de La Mure.

« **Rappelle** à nouveau à ses administrés que pour la première fois, les grandes manœuvres militaires auront lieu aux environs de La Mure du 18 au 30 Septembre courant.

« La ville aura l'honneur et la charge de loger environ 300 officiers, de cantonner 5.200 hommes et 600 chevaux.

« Le quartier général de la 27^e Division sera établi à l'Hôtel de Ville.

« La revue d'honneur, d'environ 15.000 hommes de toutes armes, sera passée par M. le Général Lédé, Gouverneur militaire de Lyon, sur le plateau des Citadellas

4 9^{me} 1900.

« et Payon, le 20 Septembre, à 7 heures 45 du matin.

« Le public sera admis sur le terrain de la revue,
« toute la partie ouest lui est réservée.

« Les chemins d'accès qui seront constamment
libres sont ceux des Revaulins. Entre 6 h. 30 et 7 h. 30
« le chemin du Calvaire sera accessible aux voitures.

« Les spectateurs devront observer strictement
« la consigne donnée à la Trévôté et aux sentinelles sur
« tous les points de l'emplacement de la revue.

« Les habitants et propriétaires qui auront à
« se plaindre des dégâts faits par les troupes, en logement,
« cantonnement et manœuvres, devront présenter
« leurs réclamations par écrit, à la mairie, dans les
« délais ci-après :

« Pour le logement et le cantonnement, dans
« les 3 heures après le départ de la troupe ;

« Pour les dégâts aux récoltes, ensuite des
« manœuvres, dans les 3 jours qui suivront la revue
« sous peine de forclusion.

« Il sera convenable et prudent de ne formuler
« que des réclamations bien fondées, bien détaillées et
« pour des dégâts d'une réelle valeur.

Proclamation aux habitants.

« Le Maire fait un chaleureux appel à tous ses administrés
« pour recevoir convenablement et confortablement les troupes. La
« vieille et bonne réputation de la républicaine cité de La Mure
« ne déroiera pas dans cette circonstance.

« Le Maire supplie ses administrés de ne pas se mettre en état de
« rébellion contre la loi sur les réquisitions militaires. Les pénalités sont
« par trop rigoureuses pour les délinquants (art. 21 de la loi de 1874).

« Le Maire doit protection aux habitants dans les termes de la
« loi ; mais il doit aussi déférer aux réquisitions des autorités militaires.
« La mission serait difficile ; il ne savait pouvoir compter sur le bon vouloir
« de la population.

« Aucune réclamation contre le logement et le cantonnement
« ne sera admise à partir du 16 courant ; inutile de se présenter à la mairie
« En cas de résistance, les troupes ont le droit d'entrer de vive force dans
« leurs logements et cantonnements, sans préjudice du délit de rébellion.

14 9^h 1900.

33

« à la Loi sur les réquisitions militaires.

« Le Maire de La Moire, connaissant l'esprit qui anime ses administrés, compte beaucoup plus sur leur bon vouloir que sur les sévérités de la loi qu'il est sûr bien ne pas voir appliquer dans la ville.

« Du reste, l'armée est l'armée nationale, notre armée à tous, c'est elle qui, au premier jour, peut être appelée à défendre nos frontières, à défendre et protéger nos biens, nos foyers, contre une invasion ennemie. Elle est formée de tous les enfants du pays pour lesquels le service militaire est obligatoire. Dans les troupes que nous allons recevoir se trouveront nos enfants, nos parents et amis et des réservistes, pères de famille. Ils vont arriver fatigués à la suite des rudes manœuvres des jours précédents; ils ont droit à nos sympathies; notre bon accueil sera leur meilleur réconfort.

« Le Maire de La Moire est convaincu qu'il n'y aura pas fait un vain appel au patriotisme des habitants, à leurs sentiments d'humanité et de famille.

« Chacun fera son devoir!

« Et pour honorer notre armée nationale comme elle le mérite, autant que pour lui témoigner nos plus profondes sympathies, le Maire et le Conseil municipal ont décidé que la Ville sera favorisée dès le 18 au matin jusqu'au 20 Septembre au soir après la revue d'honneur.

« Dans la soirée du 19 au 20, la lumière électrique fonctionnera toute la nuit. Les monuments publics et les habitations particulières seront favorisés et illuminés.

« Les établissements publics pourront rester ouverts.

« La plus large hospitalité sera accordée aux étrangers à la localité qui viendront visiter la ville à l'occasion des grandes manœuvres du 19 et de la Revue d'honneur du 20. Chacun se fera un devoir et un plaisir de les renseigner et même de leur servir de guide.

« La bonne renommée de la Cité miroise ne pourra que grandir dans ces mémorables circonstances.

« Fait en l'Hôtel de Ville, à La Moire, le 15 Septembre 1900.

« Le Maire,
« Signé: Chion-Ducollet. »

Sur la demande qu'ils en ont faite à diverses reprises, plusieurs exemplaires de cette proclamation ont été remis à M. le Général en chef, à M. le Général de Division Marchand, à M. le Lieutenant militaire Castan, etc, etc.

Des l'après-midi du 18 Septembre, une animation extraordinaire régnait dans la ville; la joie était sur tous les visages, dans l'état civil comme dans l'état militaire.

Le 19, un simulacre de bataille a eu lieu entre La Moure et St-Honoré.

Le 20, a été passé à 8 heures du matin, sur le plateau des Citadelles et de Fayon, la Revue d'honneur dont voici un résumé des comptes rendus publiés par divers journaux de Grenoble et de la région :

« La concentration .

« Dès 6 heures, une animation extraordinaire règne dans toute la ville de La Moure et sur toutes les routes avoisinantes.

« Les troupes arrivent de partout et gagnent le terrain de la Revue; elles sont en tenue de campagne.

« Les mouvements de concentration se font avec beaucoup de régularité et dans l'ordre le plus parfait.

« La décoration de la Ville .

« A 6 h. 45, M. Chion-Ducollet, maire de La Moure et M. Roux et Joubert, ses adjoints, gagnent en voiture le terrain de la revue.

« Ils ont été précédés ou sont suivis par la plupart des autorités muiraises que nous trouverons tout à l'heure dans la tribune officielle.

« La Robine est noire de monde.

« A ce sujet, réparons une omission que nous avons bien involontairement commise dans notre compte-rendu d'hier.

« La décoration de La Moure est celle des grands jours de fête.

« Un grand nombre de maisons sont pavoisées. L'Hôtel de Ville

« disparaît sous les trophées de drapeaux. A l'entrée de la ville,

« du côté de la gare, se trouve un superbe arc de triomphe, avec

« une large banderole sur laquelle on lit cette inscription: « Au

« Commandant en Chef de l'armée des Alpes » Du côté

« de Corps, à l'entrée de La Moure, s'élève aussi un second arc

« de triomphe, sur la banderole duquel on peut lire: « A la

« Enfin, à l'entrée du Cours du Rondeau, en venant de Tramin

« et de Soussonas se trouve un 3^e arc de triomphe avec une

« banderole portant : « À l'armée de la République ! » »

« Comme on le voit, la municipalité et les habitants ont
« bien fait les choses.

« Le terrain de la revue.

« Mais revenons à la Revue.

« Quand nous arrivons sur le plateau de la Citadelle
« les troupes y sont déjà toutes massées.

« Le coup d'œil est magnifique, et jamais on ne se serait
« douté, en montant de La Moire, qu'on allait trouver là sur
« plateau aussi joli et aussi propice à une grande revue.

« Le temps n'a, malheureusement, — pour les spectateurs
« du moins — pas voulu se mettre complètement de la partie.

« De gros nuages, très inquiétants, font craindre la pluie à brève
« échéance. De plus, un brouillard intense règne sur les hauteurs.

« Les troupes.

« Les troupes sont massées du Nord au Sud, sur les
« trois côtés d'un rectangle et dans l'ordre suivant : le 4^e Génie,
« les 12^e, 14^e, 28^e et 30^e bataillons de Chasseurs alpins, les batteries
« de montagne ; les 75^e et 140^e d'infanterie, sur le grand côté du
« rectangle, face aux tribunes ; le 22^e de ligne, sur le petit côté du
« rectangle, face à la ferme du Payon ; le 52^e de ligne, le 2^e et le
« 6^e d'artillerie et le 1^e hussard, sur le second grand côté du
« rectangle du côté des tribunes.

« La tribune officielle.

« M. Chion, Ducollet, Maire de La Moire, ceint de son
« écharpe, la poitrine ornée de la croix de chevalier de la
« Légion d'honneur, fait aux nouveaux arrivants les honneurs
« de la tribune municipale.

« Autour de lui, nous remarquons : M. Roux et Joubert,
« adjoints ; tous les conseillers municipaux ;

« M. Charles Rivail, adjoint au maire de Grenoble ;

« Doussoud, conseiller général du Couvet ;

« M. Robert de Bassy, trésorier payeur général, Collard,
« ingénieur des Ponts - et - Chaussées ; M. le Garde général des forêts

« M. Lieber, directeur des Contributions indirectes, Harmonies

« juge de paix, Schmitt, inspecteur primaire ; Humbert,

« Conducteur des ponts et chaussées ; Saugières, agent-voyer

« d'arrondissement ;

« M. Gayot, chef d'exploitation des chemins de fer ; de Montchenu
 « percepteur ; Savre, inspecteur des postes et télégraphes ; Flatel, sous-
 « inspecteur ; Laval, directeur de la Caisse d'épargne ; Doussquet,
 « receveur d'enregistrement ; Simon, commissaire spécial de la gare
 « de Grenoble.

« Sont également présents, de nombreux maires du canton de
 « La Bourne.

« A gauche de la tribune municipale, des places sont réservées
 « aux invités de l'autorité militaire et aux familles des officiers.

« Nous remarquons la présence dans cette enceinte de M. Ernest
 « Dumolard, conseiller général du canton de Sassenage.

« A droite est la tribune affectée aux familles des personnages officiels
 « et aux invités muois de la municipalité.

« Partout, des oriflammes tricolores flottent au vent.

« La Revue.

« A 8 h. précises, l'arrivée du gouverneur militaire de Lyon
 « est annoncée par un clairon placé à l'ouest de la ferme Payon.

« A ce signal, les tambours et les clairons battent et sonnent aux
 « champs, les trompettes sonnent la marche à quatre reprises différentes.

« Le général Zédé, suivi de son brillant état-major et accompagné
 « par un escadron du 4^e dragons passe devant le front des troupes.

« Les musiques et les fanfares jouent l'hymne national qu'elles
 « commencent au moment où le gouverneur arrive à la droite du
 « corps auquel elles appartiennent. La musique du 52^e continue
 « à la jouer pendant que le général Zédé passe devant l'artillerie
 « et la cavalerie.

« La revue a duré exactement trois quarts d'heure.

« Le défilé.

« Après la revue, le général vient saluer les tribunes.

« Il descend de cheval et s'entretient avec M. Chion-Ducollet
 « et M. Gossier.

« Pendant ce temps, toutes les troupes font face à droite et
 « vont se masser, pour le défilé, au nord, derrière la ferme Payon.

« A 8 h. 45, le défilé commence. Le général Zédé remonte à
 « cheval et va se placer face aux tribunes.

« C'est le général Marchand commandant la 2^e Division
 « et directeur des manœuvres qui présente les troupes. Après
 « avoir salué le général gouverneur, il vient se placer du côté

„ des tribunes, en face de lui, suivi de tout son état-major.
 „ Par suite d'une indisposition - un refroidissement - du
 „ général Bellou, le général d'Evolez, commandant la 54^e brigade
 „ à Gap, était à la tête des groupes alpins et le général Ambrosini
 „ commandant la 53^e brigade à Grenoble, avait le commandement
 „ des quatre régiments d'infanterie de la division.

„ La fanfare du 12^e bataillon de chasseurs ouvre la marche
 „ suivie d'une compagnie du Génie et du 12^e bataillon de chasseurs
 „ sous les ordres du lieutenant-colonel Pouradier Duteil

„ Puis, défilent successivement :

- „ 1^o le 14^e bataillon de chasseurs (Commandant Blazer)
- „ 2^o le 28^e bataillon de chasseurs (L^{ie} Colonel Thomas de la Pinthière)
- „ 3^o le 30^e bataillon de chasseurs (Commandant Bertin)
- „ 4^o les 4 batteries alpines (artillerie) - Commandant Delcourt
- „ 5^o le 75^e de ligne (Colonel Jolly)
- „ 6^o le 140^e de ligne (Colonel Gignoux)
- „ 7^o le 22^e de ligne (Colonel Psercaud)
- „ 8^o le 52^e de ligne (Colonel Gambert)

„ Tous ces bataillons ou régiments défilent par bataillons
 „ en masse, chaque fanfare ou musique venant, à son tour se
 „ placer à la gauche du gouverneur militaire de Lyon.

„ Tous nos vaillants soldats ont été acclamés et applaudis
 „ à leur passage, et chacun a pu admirer leur attitude sous les
 „ armes et leur correction dans le défilé, malgré certaines défec-
 „ tuosités du terrain.

„ Quand le 52^e a eu pris suffisamment d'avance les 2^e et
 „ 6^e d'artillerie montée (Colonel de Malherbe) défilent par deux
 „ batteries de front en bataille au trot.

„ L'alignement est irréprochable.

„ Puis c'est au tour du 1^{er} hussards (Colonel de Quinumont)
 „ qui défile par escadron au galop. Le coup d'œil est magnifique
 „ Les officiers supérieurs saluent au passage, de l'épée
 „ ou du sabre.

„ Deux accidents, heureusement sans gravité, se produisent
 „ pendant cette charge. Après le passage devant les tribunes
 „ se trouvaient diverses sinuosités de terrain qui rendent la
 „ tâche des cavaliers très délicate. Deux chevaux s'abattent,
 „ mais leurs cavaliers se relèvent bientôt sains et saufs.

A 9^h 1900

« Le général Zédé adresse aux officiers ses observations sur la
 « revue puis, suivi de tout son état-major et des Généraux plus
 « haut nommés, s'est dirigé à nouveau vers la tribune d'honneur
 « pour saluer ses invités.

« S'adressant ensuite à M. Chion-Ducollet, maire de La Mure
 « le Général Gouverneur s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Monsieur le Maire,
 « Je vous remercie de l'accueil cordial fait par la
 « municipalité et la population mureoise aux officiers et
 « soldats de la 2^e Division. Ils en conserveront le souvenir.
 « Je salue en vous le Maire modèle qui n'a rien
 « négligé pour assurer de bons cantonnements aux troupes,
 « ce dont je vous remercie sincèrement.

« Et je vous félicite des termes de votre belle proclamation.
 « Ces paroles, prononcées du voix sonore, sont accueillies par
 « de nombreux cris : Vive le général Zédé ! Vive l'armée !

« La rentrée du Gouverneur à La Mure.

« Le général salue une dernière fois et repassant devant
 « le front des troupes qui se sont à nouveau massées au sud
 « du plateau attendant le passage du Gouverneur, qui rentre
 « à La Mure par la route du Calvaire.

« Les troupes lui rendent les honneurs sur son passage
 « les tambours et les clairons battent et sonnent aux champs et
 « ne cessent que lorsque le Gouverneur est hors de vue.

« La dislocation des troupes.

« La dislocation des troupes commence aussitôt, dans
 « l'ordre suivant :

« 1^o Par le nord, le 1^{er} hussards qui prend la route du Calvaire
 « puis la route de La Motte-d'Arveillans. Il regagne son
 « cantonnement et ne fera pas la grande halte avant Notre-
 « Dame-de-Commiers.

« Les batteries du 6^e d'artillerie suivent le 1^{er} hussards et
 « prennent ensuite la route de Vizille.

« 2^o Par l'ouest, en descendant directement et à travers
 « champs, sur la route nationale au nord de l'embranchement
 « de la route de La Motte-d'Arveillans : le 30^e bataillon de
 « chasseurs alpins, le 19^e bataillon de montagne, le 28^e bataillon
 « la 17^e batterie, la 16^e batterie et les réservistes des 22^e d'infanterie.

« et 19^e Chasseurs. Le 30^e bataillon fera la grande halte à Lafrey.

3^e Par le sud-ouest, à gauche de la colonne précédente, à travers champs, pour gagner la grande route à l'embranchement de la route de La Motte-d'Arveillans, le 14^e bataillon de chasseurs, la 18^e batterie de montagnes et le 140^e d'infanterie.

5^e Par l'Est et le Sud, route de Serbauvet à La Mure, le 52^e et le 99^e d'infanterie, le 19^e bataillon de chasseurs, les réservistes du 45^e d'infanterie.

Le 99^e d'infanterie fera la grande halte à la Salle; le 52^e et les réservistes du 45^e, sur le plateau de S^t-Jean-d'Hérans.

5^e Par le Sud, par le chemin du Calvaire, le 45^e d'infanterie et le 9^e d'artillerie.

« Nous rentrons à La Mure dans laquelle règne une animation considérable, et où chacun s'entretient de la belle manifestation à laquelle il nous a été donné d'assister.

« Le soleil maintenant, vient de faire son apparition un peu tardive et jette sa note gaie au milieu de la fête.

« Demi-heure après, le Général gouverneur rentre à Grenoble en automobile.